

TRANSPORTS

Etat des lieux marquants de la mobilité en Suisse

Depuis le développement du télétravail lors de la pandémie du coronavirus, on peut estimer qu'il y a toujours au moins 6 à 7 personnes actives sur 10 qui quittent tous les jours ouvrés leur domicile pour se rendre au travail et ne pratiquent pas le télétravail.

Un tiers des personnes qui se déplacent pour motif professionnel le font en transports publics.

Le temps de trajet moyen est de 30 minutes.

Les Suisses favorisent le train pour se rendre d'un centre urbain vers un autre.

Enfin, les Suisses voyagent 5,5 fois en avion par année et 4 voyages en avion sur 5 sont effectués dans le cadre des loisirs. Les trajets effectués en avion représentent ainsi plus d'un tiers de la mobilité annuelle.

Un principe à respecter et trois défis majeurs sociaux et environnementaux à relever

Les transports publics doivent conserver leur caractère public. Il est donc primordial de rejeter toute tentative de privatisation des transports urbains, des compagnies de chemin de fer et de navigation, à l'exception des dessertes non essentielles ou à caractère exclusivement touristiques.

Dans cette optique, il est regrettable que la Suisse ne dispose plus d'une compagnie aérienne publique depuis la faillite de Swissair en 2001.

D'autre part trois défis sont à relever afin de réduire la pollution :

- Développer et généraliser le télétravail peut constituer un progrès économique, social et écologique.
- Instaurer la gratuité partielle ou totale des transports en commun à l'échelle communale ou à l'échelle de l'agglomération « rentabilise » le réseau en remplissant d'avantage les bus ou les voitures de train, favorise les transports en commun plutôt que la voiture individuelle, décongestionne le trafic urbain, permet une diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, contribue à atténuer le réchauffement climatique et est bénéfique en termes de santé publique.
- Dissuader le transport aérien de loisirs : si l'on veut répondre aux objectifs climatiques, il ne suffit pas de compter uniquement sur les progrès technologiques en matière de transport aérien, mais il est nécessaire de coupler ces efforts avec une réduction de l'utilisation du transport aérien. Le secteur aérien est actuellement exempté de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales, contrairement au trafic routier. La convention de Chicago, datant de 1944, rend impossible le prélèvement d'une taxe sur le kérosène pour les vols internationaux. Ces avantages constituent une forme de distorsion de concurrence, voire un subventionnement indirect injustifié.

TRANSPORTS

Nouvelle politique de mobilité

Compte tenu de l'analyse présentée, il y a lieu de recenser les mesures préconisées :

- Affirmer le maintien des transports en commun dans le secteur des biens et services publics ;
- Nationaliser la compagnie aérienne Swiss ;
- Développer et généraliser le télétravail ;
- Instaurer la gratuité partielle ou totale des transports en commun à l'échelle communale et à l'échelle de l'agglomération ;
- Réduire drastiquement les tarifs des CFF ;
- Appliquer le principe du pollueur-payeur en instaurant une taxe sur les billets d'avions ;
- Promouvoir et soutenir la recherche pour des véhicules plus propres.